

# REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE POUR L'ELABORATION D'UN SCOT DE L'AIRE GAPENCAISE

NEMBRE DE DELEGUES En exercice : 83

Présents à la séance : 50 Représentés (pouvoirs) : 8

Date de la convocation : 15/10/2020

Date de l'affichage par extrait de la

présente délibération : 29 / 1/0 /2020

SEANCE DU CONSEIL SYNDICAL DU 22 OCTOBRE 2020

Délibération n° DCS/2020/12

## OBJET: CONSTITUTION ET ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)

L'AN DEUX MILLE VINGT ET LE VINGT DEUX OCTOBRE

Le Syndicat Mixte pour l'élaboration d'un Scot de l'aire gapençaise, s'est réuni à Bâtipolis à Gap, après convocation légale, sous la présidence de M. Benoît ROUSTANG, Président du Syndicat mixte du SCoT.

#### Etaient présents ou représentés :

Communauté de Communes Buëch-Dévoluy: BARTHELEMY Monique représenté(e) par SELLIER Jacques (pouvoir), PANSERI Jean-Marc suppléant de BONIN Vivien, BONNARDEL Jérôme, BOURGAT Michel représenté(e) par ROGOU Marie-Paule (pouvoir), BRIOULLE Jean-Pierre, EYSSERIC Serge suppléant de GILARDEAU Christian, IDELOVICI Richard, RICOU CHARLES Michel représenté(e) par BRIOULLE Jean-Pierre (pouvoir), ROGOU Marie-Paule, SELLIER Jacques

Communauté de Communes du Champsaur-Valgaudemar: ACHIN Richard, BEAUDOIN Gérard représenté(e) par LESOEUR Jonathan (pouvoir), BELLON Marie représenté(e) par BLACHE Jean-Luc (pouvoir), BERNARD Julie, BLACHE Jean-Luc, BOYER Christophe, CARLUE Ivan, CATINOT Simon, LESOEUR Jonathan suppléant de COLLE Jean-Pierre, DESSEIN Aurélie, DISDIER Christophe, DUMAS Christian, ESCALLE Jean, GARCIN Bernard, MACLE Josiane, MOREL Christian, BOYER Pierre suppléant de PY Martine, ROUSTANG Benoît, SARRAZIN Bruno représenté(e) par ACHIN Richard (pouvoir)

Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance : ARNAUD Rolland représenté(e) par BONNAFOUX Joël (pouvoir), BONNAFFOUX Joël, PHILIP Michel suppléant de BORRELLY Alexandre, CHEVALIER Florence, CLAUZIER Élisabeth, ESTACHY Jean-François, FEUILLASSIER Béatrice, TERRAS Laurence suppléant de KUENTZ Adèle, PONS Julien, REYNAUD Laurent, SARRET Jean, SAUNIER Clémence, SOLOMIAC Florence, TAIX Marie-Laure

Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance : AILLAUD Jean-Baptiste, ALLEGRA Francesco, AYACHE Serge, MEDILI Vincent suppléant de BOUTRON Claude, BROCHIER Jean-Louis, BUTZBACH Pimprenelle, COMBE Hervé, MAZET Jérôme suppléant de DIDIER Roger, ALLAIN-LAUNAY Mathieu suppléant de DUGELAY Denis, GAY-PARA Michel, GRENIER Maryvonne, GRIMAUD Roger, MOSTACHI Ginette, MULLER Christian représenté(e) par ODDOU Rémy (pouvoir), ODDOU Rémy

#### Etaient absents ou excusés :

Communauté de Communes Buëch-Dévoluy: ACANFORA Christiane, AQUINO Roger, CONTOZ Jean-François, DE BONNAULT Marie-José, FRANCOU Jacques, FROGET Alain, LAURENS Jean, LORIDON Pablito, ROUSSEAU Jean, VERBAUWEN Marie-Josèphe

Communauté de Communes du Champsaur-Valgaudemar: BICAIS Jean-Jacques, BONNABEL Eveline,

COLLIN François, DABAT Marc, GINSBERG RIGAUD Catherine, RAYNE Jean-Michel

Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance: BOURGADE Béatrice, LEFORT Dominique

Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance: ALLEC Patrick, ARNAUD Jean-Michel, COSTORIER
Rémi, HUBAUD Christian, JOUBERT Claudie, LOUCHE Frédéric, VAN WONTERGHEM Christian

### Les autres personnes présentes qui n'ont pas pris part aux votes :

- Florent BASSET, délégué suppléant de la CCBD (commune de Chabestan)
- Martine ARMELIN, déléguée suppléante de la CCCV (commune de St Léger les Mélèzes)
- Antony REY, délégué suppléant de la CCCV (commune de La Motte en Champsaur)
- Simon GALLES, chargé de mission urbanisme au Syndicat Mixte du SCoT de l'Aire Gapençaise
- Lucile NIVOU, chargée de mission transition énergétique au Syndicat Mixte du SCoT de l'Aire Gapençaise
- Pascal SAUTY, chargé de mission SIG-Observation au Syndicat Mixte du SCoT de l'Aire Gapençaise

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire parmi les membres du Conseil Syndical : Mme Maryvonne GRENIER, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Vu les dispositions de l'article L 1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que, pour les marchés publics dont la valeur estimée hors taxe est égale ou supérieure aux seuils européens mentionnés à l'article 42 de l'ordonnance susmentionnée (...), le titulaire est choisi par une commission d'appel d'offres ;

Vu les dispositions de l'article L1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui dispose que la Commission d'Appels d'Offres est composée, pour les communes de 3 500 habitants et plus et pour les EPCI, de l'autorité habilitée à signer le marché ou son représentant, du président, et de 5 membres de l'assemblée délibérante élus par l'organe délibérant ;

Considérant qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

Le Président rappelle que d'autres participants, avec voix consultative, peuvent être invités à participer à la commission, en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la consultation.

Le Président présente à l'assemblée une proposition de liste, élaborée en discussion avec le Bureau Syndical. Il précise que sa composition tient compte de la représentativité des secteurs du SCoT : un titulaire et un suppléant par EPCI plus 2 représentants pour l'Agglomération de Gap Tallard Durance.

Liste proposée par le Président :

Président de la CAO: Président du Syndicat Mixte du SCoT

| Titulaires                       | Suppléants            |
|----------------------------------|-----------------------|
| M. Claude BOUTRON                | Mme Maryvonne GRENIER |
| M. Jean-Baptiste AILLAUD         | M. Michel GAY PARA    |
| M. Christian GILARDEAU-TRUFFINET | Mme Marie-Paule ROGOU |
| M. Bruno SARRAZIN                | M. Jean-Luc BLACHE    |
| Mme Clémence SAUNIER             | M. Jean SARRET        |

Le Président constate qu'aucune autre liste n'a été déposée en début de séance.

Les élus du conseil syndical, à l'unanimité des présents et représentés,

- Elisent, au scrutin public, les délégués syndicaux inscrits sur la liste proposée par le Président pour siéger à la Commission d'Appel d'Offre du Syndicat Mixte du SCoT de l'Aire Gapençaise;
- Décident de donner à la Commission d'Appel d'Offre du Syndicat Mixte du SCoT de l'Aire Gapençaise un caractère permanent.

ACTE ADMINISTRATIF PUBLIE OU NOTIFIE RENDU EXECUTOIRE A LA DATE DE DEPOT EN PREFECTURE

Le Président Benoît ROUSTANG

